

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2635

28 octobre 2008

### SOMMAIRE

AFG Luxembourg S.à r.l. ....	126462	FoodVest Equity Co S.A. ....	126464
Agihold Europe .....	126475	FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services .....	126464
Ambassador TE .....	126444	F.T.F. Holding S.A. ....	126462
Apolon S.A. ....	126477	Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l. ....	126466
Arthur .....	126460	GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l. ....	126476
Arthur .....	126460	Hess Collection S.A. ....	126444
Arthur .....	126460	IF Three Log 1 S.à r.l. ....	126464
Art Security (Luxembourg) .....	126458	Imohtech S.A. ....	126463
Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE) .....	126475	International Business Services & Partners S.A. ....	126459
Baie Placements S.à r.l. ....	126434	Interportfolio II .....	126461
Baie Placements S.à r.l. ....	126434	Investment and Return (I&R) S.A. ....	126462
Bluegreen S.A. ....	126459	Italimpex S.A. ....	126457
Bonnac S.A. ....	126443	Locapress S.A. ....	126479
Brantano Luxembourg S.A. ....	126459	Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A. ....	126479
C.D.V. LUX S.A. ....	126458	Maglear Limited S.A. ....	126465
Consultis S.à r.l. ....	126475	Miura International S.à r.l. ....	126478
Corning Finance Luxembourg S.à r.l. ....	126434	Octopuz S.A. ....	126443
Corporate Credit (Europe) S.A. ....	126436	ONEX Carestream Health Holdings II Limited S.à r.l. ....	126465
CSC Computer Sciences S.A. ....	126458	Rebo S.A. ....	126436
Den Baumeschter Sàrl .....	126461	Rebo S.A. ....	126437
De Verband Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole d'Achat et de Vente .....	126435	SCD Pasaret S.A. ....	126437
Dockland Development S.A., SICAR ....	126465	Société Foncière rue de Vianden S.A. ....	126436
Domain Holding S.A. ....	126480	Terra Nova Participations S.A. ....	126480
Egos S.A. ....	126480	TNN Trust and Management S.A. ....	126463
Fevamotinic S.à r.l. ....	126461	Wieland Invest S.A. ....	126478

**Corning Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 118.156.

—  
*Extraits des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 24 août 2008*

**1<sup>ère</sup> Résolution**

L'Associé Unique décide d'augmenter le nombre de Gérants de 3 à 4.

**2<sup>ème</sup> Résolution**

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Madame Susan FORD, résidant professionnellement au 11, Woodswiew drive, Elmira, New-York 14903 USA, gérante de catégorie A.

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Sondra KOENIG, résidant à One Riverfront Plaza, Corning NY 14831-001 USA et Monsieur Bengt ELVINSSON, résidant à Alexandra House, The Sweepstakes, Ballsbridge, Dublin 4 Irlande, comme Gérants de catégorie A pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

*Pour CORNING FINANCE Luxembourg S. à R.L.*

FIDALUX S.A

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008132537/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08885. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Baie Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 139.017.

—  
Le 31 juillet 2008, National Westminster Bank Plc a cédé en faveur de The Royal Bank of Scotland Plc 1 part sociale de la société Baie Placements S.à r.l.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008132538/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05037. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Baie Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 139.017.

—  
Le 06 août 2008, National Westminster Bank Plc a cédé en faveur de Banco Santander Totta S.A. 2.500 parts sociales de la société Baie Placements S.à r.l.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008132539/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05039. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**De Verband Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole  
d'Achat et de Vente, Société Coopérative.**

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen.  
R.C.S. Luxembourg B 26.985.

Décision prise par le conseil d'administration en sa réunion du 8 août 2008, la société est dirigée par les organismes suivants:

*CONSEIL D'ADMINISTRATION:*

*Président:*

Lommel Henri, L-7420 Cruchten, Buurghaff

*1. Vice-Président:*

Reding Henri, L-8817 Eschette, 6, rue Principale

*2. Vice-Président:*

Audry Albert L-5680 Dalheim, 30, Kettengaass

*Membres:*

Anen Romain, L-4432 Soleuvre, 75, rue des Champs

Feyder Victor, L-6685 Mertert, 14A, rue du Port

Fohl Lucien, L-5360 Schrassig, 36, rue d'Oetrange

Hansel Paul, L-8277 Holzem, 25, rue de Garnich

Meyers Léon, L-9640 Boulaide, 14, rue Romaine

Neser Michel, L-9752 Harniville, Maison 18A

Steichen Camille, L-9163 Kehmen, 18, Haaptstrooss

Wildgen Claude, L-6251 Scheidgen/Altrodeschhof, 62, rue Michelshof

La démission de M. Neser Pierre en sa fonction d'administrateur est acceptée.

*Collège des commissaires:*

Anen Jean, L-9681 Roullingen, 14, Réimerwee

Birkel Julien, L-9539 Huttange, Arelerstrooss, 4

Noesen Guy, L-7420 Cruchten, 69, rue Principale

Schroeder Camille, L-4965 Clemency, 20, rue de Sélange

Les mandats du conseil d'administration et du collège des commissaires prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année: 2011

*DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE:*

*Direction:*

Jungen Jos, L-4986 Sanem, 27, rue du Moulin

Pouvant valablement engager la société par deux signatures conjointes:

Lommel Henri, L-7420 Cruchten, Buurghaff

Jungen Jos, L-4986 Sanem, 27, rue du Moulin

Hilger Georges, L-7317 Mullendorf-Steinsel, 56, rue Paul Eyschen

Priedemann Udo W., D-66292 Riegelsberg, Ritzwiesenstrasse, 35

Schaaf Serge, L-9080 Ettelbrück, 111, avenue Salenty

Reusch Wulf, D-54311 Trierweiler OT Sirzenich, Feldstrasse, 17a

Nittel Margot, L-9655 Harlange, 22, rue Mgr. Fallize

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

DE VERBAND

Signature

Référence de publication: 2008132540/723/51.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07375. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Corporate Credit (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.490.

*Extrait rectificatif*

- démission, avec effet au 5 décembre 2006, de Deloitte SA en qualité de Commissaire aux Comptes
- nomination, avec effet au 5 décembre 2006, de Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, L -2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprise.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008132543/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Rebo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 81.408.

*Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 10. Juni 2008*

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, die Mandate von  
Herrn Lars B. STIGEMAR, wohnhaft in CH-6300 Zug, Weinberghöhe 10D,  
Herrn Kurt RUDOLF, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel 10A,  
Frau Marianne AEBI SPINLER, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel 11B  
als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft,  
sowie das Mandat von  
Herrn Dr. iur. Alex DÜRING, wohnhaft in CH-6315 Oberägeri, Kalchrainstrasse 9  
als Prüfungskommissar der Gesellschaft  
bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung zur Genehmigung des Jahresabschlusses für 2005 zu verlängern.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Oktober 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008132550/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Société Foncière rue de Vianden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.122.

*Procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2008*

Le Conseil d'Administration de la Société Foncière, rue de Vianden s'est réunie en date du 25 septembre 2008 afin de prendre comme unique résolution:

*Résolution unique*

Le conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Jean-Marc KIEFFER comme administrateur-délégué pour une durée qui prendra fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013. Lequel demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen.

Monsieur KIEFFER pourra engager la société par sa cosignature obligatoire dans les limites de la gestion journalière.

126437

Fait à Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Georges SCHMIT, Jean-Marc KIEFFER, Olivier ASSA, Steve KRACK, Pierre PRIESTER.

Référence de publication: 2008132979/7241/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Rebo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 81.408.

—  
*Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschaftsversammlung vom 10. Juni 2008*

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, die Mandate von  
Herrn Lars B. STIGEMAR, wohnhaft in CH-6300 Zug, Weinberghöhe 10D,  
Herrn Kurt RUDOLF, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel 10A,  
Frau Marianne AEBI SPINNLER, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel 11B  
als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft,

sowie das Mandat von

Herrn Dr. iur. Alex DÜRING, wohnhaft in CH-6315 Oberägeri, Kalchrainstrasse 9  
als Prüfungskommissar der Gesellschaft

bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung zur Genehmigung des Jahresabschlusses für 2006 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Oktober 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008132551/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**SCD Pasaret S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 142.312.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirteenth of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130),

here represented by Mrs. Fanny MARX, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 10th 2008.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143),

here represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 10th 2008.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "SCD Pasaret S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered

office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Friday of April at 1.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional disposition*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- "LANNAGE S.A.", prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7,750
2.- "VALON S.A.", prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7,750
TOTAL: fifteen thousand five hundred shares . . . . .	<u>15,500</u>

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

#### *Second resolution*

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.



3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A.", previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

*Third resolution*

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a "société anonyme", with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

*Fourth resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

*Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130),

ici représentée par Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 octobre 2008.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par toutes les mandataires des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "SCD Pasaret S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune.



Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois d'avril à 13 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "LANNAGE S.A.", prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
2.- "VALON S.A.", prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	<u>7.750</u>
TOTAL: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société "LANNAGE S.A.", prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"AUDIT TRUST S.A.", une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.  
Signé: F. MARX, N. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12987. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 OCTOBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008133158/239/303.

(080155901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Octopuz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 92.238.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 août 2008 que:

- ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs:

\* Maître Marianne GOEBEL, avocat à la cour, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

\* Maître Charles DURO, avocat à la cour, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

\* Maître Lydie LORANG, avocat à la cour, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

- a été reconduit aux fonctions de commissaire aux comptes:

\* La société Fiduciaire Grand-Ducale S.A., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008132554/317/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Bonnac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.015.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 2008*

- La cooptation de la société MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Harald CHARBON, démissionnaire, est ratifiée.

- FINDI S.à r.l., LOUV S.à r.l. et MADAS S.à r.l. ne souhaitent pas renouveler leur mandat d'Administrateur venant à échéance lors de la présente Assemblée.

- Madame Isabelle SCHUL, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Nicole THIRION, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

126444

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

BONNAC S.A.

I. SCHUL / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132980/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Hess Collection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 65.013.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 octobre 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

*Signataire catégorie A:*

- Monsieur Max LIENHARD, chief executive officer, demeurant professionnellement à Steinhölzli, CH-3097 Liebefeld-Berne, Suisse, Président;

*Signataires catégorie B:*

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008132564/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Ambassador TE, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 186.864,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.308.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the ninth of October.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, L.L.C. a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116 ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1");

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1, L.L.C., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116 ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1");

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, L.L.C., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville

Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116 ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1");

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, L.L.C., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116 ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1");

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, L.L.C., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116 ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1");

6) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, L.L.C., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116 ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1").

All here represented by Mrs Catherine Graff, lawyer, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, appearing in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

#### **Title I - Form - name - purpose - duration - registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law and more particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is Ambassador TE.

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

#### **Title II - Capital - shares**

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 186,864.- (one hundred eighty-six thousand eight hundred sixty-four Euro).

It is divided into 10 (ten) classes of shares consisting of:

- 18,699 (eighteen thousand six hundred ninety-nine) class A shares,
- 18,685 (eighteen thousand six hundred eighty-five) class B shares,
- 18,685 (eighteen thousand six hundred eighty-five) class C shares,
- 18,685 (eighteen thousand six hundred eighty-five) class D shares,
- 18,685 (eighteen thousand six hundred eighty-five) class E shares,
- 18,685 (eighteen thousand six hundred eighty-five) class F shares,

- 18,685 (eighteen thousand six hundred eighty-five) class G shares,
- 18,685 (eighteen thousand six hundred eighty-five) class H shares,
- 18,685 (eighteen thousand six hundred eighty-five) class I shares, and
- 18,685 (eighteen thousand six hundred eighty-five) class J shares.

Each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and such rights and obligations as set out in the present Articles.

The Company may, to the extent permitted by the Law and the present articles, redeem its own shares at any time.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share whatever its class is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance the Law.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem shares of each class from class A to class J in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the redemption and cancellation of all the shares issued in such class or classes.

In case of redemptions and cancellations of classes of shares, such redemptions and cancellations shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in the present Article), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined hereafter and with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined hereafter) as determined by the general meeting of the shareholders) and the holders of shares of the redeemed and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount shall be equal to the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by any losses (including carried forward losses) and (iii) any sums to be placed in reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts as at the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares (without, for the avoidance of doubt, any double counting) minus any unpaid accumulated Class Amounts (as defined in article 19) of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J (the "Available Amount"), so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR) - UCA$

Whereby: AA = Available Amount, NP = net profits (including carried forward profits), P = any freely distributable reserves, CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, L = losses (including carried forward losses), LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, and UCA = Sum of the unpaid accumulated Class Amounts (as defined in article 19) of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J.

The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined hereafter) by the number of shares issued in the class of shares to be redeemed and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").

The total cancellation amount shall be an amount determined by the manager or, if applicable, by the board of managers, and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts as at the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares (the "Total Cancellation Amount").

The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the redemption and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

### Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.



No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers, having the same effect as resolutions passed at a meeting of the board, may be taken in the event that the board of managers determines that extraordinary circumstances so require. Such resolutions shall be later confirmed by an approval during the next board meeting to be held physically in Luxembourg and may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV - Shareholders meetings**

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.



Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V - Financial year - balance sheet - profits - audit**

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2008.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) For each year, to the extent shares of the relevant class are in issue (and starting for the first year on 2009), shares of the relevant class shall entitle the holders thereof (pro rata) at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative distribution right.

The annual cumulative distribution right is equal to a percentage of the par value of the relevant class shares upon issuance (applied at the time of the declaration pro tempore) for the relevant year (the "Class Amount").

The applicable rate shall be as appropriate with respect to the initial of the relevant class: 0.10 % for class A, 0.15 % for class B, 0.20 % for class C, 0.25 % for class D, 0.30 % for class E, 0.35 % for class F, 0.40 % for class G, 0.45 % for class H, 0.50 % for class I, 0.55 % for class J.

The Class Amounts not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made).

(ii) Then, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

**Art. 20. Audit.** Each shareholder may inspect at the registered office of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at any time during business hours.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

## Title VI - Dissolution - liquidation

**Art. 21. Dissolution - Liquidation.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid as follows:

(i) first an amount equal to any unpaid accumulated amounts of the relevant Class Amount shall be distributed equally to all shareholders of that class pro rata to their shares in that class; then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

### *Subscription - payment*

The articles of association having thus been established, the founding shareholders declare to subscribe for all the 186,864 (one hundred eighty-six thousand eight hundred sixty-four) shares and have them fully paid up in nominal value by contributions in kind, as follows:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, prenamed, declares to subscribe for 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class A shares, 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class B shares, 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class C shares, 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class D shares, 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class E shares, 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class F shares, 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class G shares, 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class H shares, 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class I shares, 2,873 (two thousand eight hundred seventy-three) class J shares, and fully pay them up in the amount of EUR 28,730.- (twenty-eight thousand seven hundred thirty Euro) by a contribution in kind consisting in a receivable in the amount of EUR 28,730.- (twenty-eight thousand seven hundred thirty Euro) held by BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, prenamed, towards Barkeley S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under the number B 134.758 ("Barkelay"), by virtue of an interest free loan agreement executed between BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, prenamed, and Barkelay, whereby BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, prenamed, granted an interest free loan in the amount of EUR 28,730.- (twenty-eight thousand seven hundred thirty Euro) to Barkelay.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1, prenamed, declares to subscribe for 1,401 (one thousand four hundred one) class A shares, 1,397 (one thousand three hundred ninety-seven) class B shares, 1,397 (one thousand three hundred ninety-seven) class C shares, 1,397 (one thousand three hundred ninety-seven) class D shares, 1,397 (one thousand three hundred ninety-seven) class E shares, 1,397 (one thousand three hundred ninety-seven) class F shares, 1,397 (one thousand three hundred ninety-seven) class G shares, 1,397 (one thousand three hundred ninety-seven) class H shares, 1,397 (one thousand three hundred ninety-seven) class I shares, 1,397 (one thousand three hundred ninety-seven) class J shares, and fully pay them up in the amount of EUR 13,974.- (thirteen thousand nine hundred seventy-four Euro) by a contribution in kind consisting in a receivable in the amount of EUR 13,974.- (thirteen thousand nine hundred seventy-four Euro) held by BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1, prenamed, towards Barkelay, by virtue of an interest free loan agreement executed between BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1, prenamed, and Barkelay, whereby BAUPOST PRIVATE

INVESTMENTS BVIII-1, prenamed, granted an interest free loan in the amount of EUR 13,974.- (thirteen thousand nine hundred seventy-four Euro) to Barkelay.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, prenamed, declares to subscribe for 6,110 (six thousand one hundred ten) class A shares, 6,106 (six thousand one hundred six) class B shares, 6,106 (six thousand one hundred six) class C shares, 6,106 (six thousand one hundred six) class D shares, 6,106 (six thousand one hundred six) class E shares, 6,106 (six thousand one hundred six) class F shares, 6,106 (six thousand one hundred six) class G shares, 6,106 (six thousand one hundred six) class H shares, 6,106 (six thousand one hundred six) class I shares, 6,106 (six thousand one hundred six) class J shares, and fully pay them up in the amount of EUR 61,064.- (sixty-one thousand sixty-four Euro) by a contribution in kind consisting in a receivable in the amount of EUR 61,064.- (sixty-one thousand sixty-four Euro) held by BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, prenamed, towards Barkelay, by virtue of an interest free loan agreement executed between BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, prenamed, and Barkelay, whereby BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, prenamed, granted an interest free loan in the amount of EUR 61,064.- (sixty-one thousand sixty-four Euro) to Barkelay.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, prenamed, declares to subscribe for 5,190 (five thousand one hundred ninety) class A shares, 5,192 (five thousand one hundred ninety-two) class B shares, 5,192 (five thousand one hundred ninety-two) class C shares, 5,192 (five thousand one hundred ninety-two) class D shares, 5,192 (five thousand one hundred ninety-two) class E shares, 5,192 (five thousand one hundred ninety-two) class F shares, 5,192 (five thousand one hundred ninety-two) class G shares, 5,192 (five thousand one hundred ninety-two) class H shares, 5,192 (five thousand one hundred ninety-two) class I shares, 5,192 (five thousand one hundred ninety-two) class J shares, and fully pay them up in the amount of EUR 51,918.- (fifty-one thousand nine hundred eighteen Euro) by a contribution in kind consisting in a receivable in the amount of EUR 51,918.- (fifty-one thousand nine hundred eighteen Euro) held by BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, prenamed, towards Barkelay, by virtue of an interest free loan agreement executed between BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, prenamed, and Barkelay, whereby BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, prenamed, granted an interest free loan in the amount of EUR 51,918.- (fifty-one thousand nine hundred eighteen Euro) to Barkelay.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, prenamed, declares to subscribe for 1,316 (one thousand three hundred sixteen) class A shares, 1,312 (one thousand three hundred twelve) class B shares, 1,312 (one thousand three hundred twelve) class C shares, 1,312 (one thousand three hundred twelve) class D shares, 1,312 (one thousand three hundred twelve) class E shares, 1,312 (one thousand three hundred twelve) class F shares, 1,312 (one thousand three hundred twelve) class G shares, 1,312 (one thousand three hundred twelve) class H shares, 1,312 (one thousand three hundred twelve) class I shares, 1,312 (one thousand three hundred twelve) class J shares, and fully pay them up in the amount of EUR 13,124.- (thirteen thousand one hundred twenty-four Euro) by a contribution in kind consisting in a receivable in the amount of EUR 13,124.- (thirteen thousand one hundred twenty-four Euro) held by BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, prenamed, towards Barkelay, by virtue of an interest free loan agreement executed between BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, prenamed, and Barkelay, whereby BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, prenamed, granted an interest free loan in the amount of EUR 13,124.- (thirteen thousand one hundred twenty-four Euro) to Barkelay.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

6) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, prenamed, declares to subscribe for 1,809 (one thousand eight hundred nine) class A shares, 1,805 (one thousand eight hundred five) class B shares, 1,805 (one thousand eight hundred five) class C shares, 1,805 (one thousand eight hundred five) class D shares, 1,805 (one thousand eight hundred five) class E shares, 1,805 (one thousand eight hundred five) class F shares, 1,805 (one thousand eight hundred five) class G shares, 1,805 (one thousand eight hundred five) class H shares, 1,805 (one thousand eight hundred five) class I shares, 1,805 (one thousand eight hundred five) class J shares, and fully pay them up in the amount of EUR 18,054.- (eighteen thousand fifty-four Euro) by a contribution in kind consisting in a receivable in the amount of EUR 18,054.- (eighteen thousand fifty-four Euro) held by BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, prenamed, towards Barkelay, by virtue of an interest free loan agreement executed between BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, prenamed, and Barkelay, whereby BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, prenamed, granted an interest free loan in the amount of EUR 18,054.- (eighteen thousand fifty-four Euro) to Barkelay.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116 ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1");

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116 ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1");

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116 ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1");

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1").

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1").

6) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston ("BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1").

Tous ici représentés par Mme Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de procuration données sous seing privé.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Forme - dénomination - objet - durée - siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Ambassador TE.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des

participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II - Capital - parts sociales**

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 186.864,- (cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-quatre Euro). Il est divisé en 10 (dix) classes de parts sociales composées de:

- 18,699 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe A,
- 18,685 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe B,
- 18,685 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe C,
- 18,685 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe D,
- 18,685 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe E,
- 18,685 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe F,
- 18,685 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe G,
- 18,685 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe H,
- 18,685 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe I,
- 18,685 (dix-huit mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) et les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

**Art. 10. Rachat des parts.** La société peut racheter les parts sociales de chacune des classes de A à J dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des actions rachetées, y compris par l'annulation entière d'une ou plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts émises dans cette classe ou ces classes le cas échéant.

En cas de rachat et d'annulation de classes de parts sociales, celles-ci doivent être réalisées selon l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par un rachat et une annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu au présent article), celle-ci donne droit à ses détenteurs au proportionnellement à leur participation au Montant Disponible (tel que défini ci-après et dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après) tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) dans cette classe et les détenteurs de parts sociales de la classe rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Parts pour chaque action de la classe correspondante détenue par eux et annulée.



Le Montant Disponible est égal au montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau) augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction du capital social relatif à la classe d'action annulée, mais réduit par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveau) et (ii) toute somme mise en réserve, conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois tel que défini dans les comptes intermédiaires au plus tôt 8 jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe d'actions (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage), déduction faite de tout "Montant de Classe" (tel que défini à l'article 19) impayé et accumulé des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (le "Montant disponible") de sorte que:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR) - UCA$ .

Et ce tandis que: AA = le Montant Disponible, NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés à nouveau), P = toute réserve librement distribuable, CR = le montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale relative aux classes d'actions annulées, L = les pertes (y compris les pertes reportées à nouveau), LR = toutes les sommes placées en réserve, conformément aux exigences de la loi et des Statuts, et UCA = sommes des arriérés accumulés (tel que défini à l'article 19) des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J.

La valeur d'annulation par part est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après) par le nombre de parts émises dans la classe d'actions pouvant être rachetées et annulées (la "Valeur d'Annulation Par Parts").

Le montant total d'annulation est un montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des comptes intermédiaires au plus tôt 8 jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de parts concernées (le "Montant Total d'Annulation").

Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classe de parts J, I, H, G, F, E, D, C, B et A est le Montant Disponible de la classe correspondante au moment de l'annulation de ladite classe, sauf résolution de l'assemblée générale des associés à la manière prévue la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus important que le Montant Disponible.

Dès le rachat et l'annulation des parts de la classe correspondante, la Valeur d'Annulation Par Part deviendra exigible et payable par la Société.

### Titre III - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants, qui ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance, peuvent être prises si le conseil de gérance estime que des circonstances extraordinaires l'exigent. Ces résolutions doivent être confirmées postérieurement par approbation durant la prochaine réunion

du Conseil de gérance tenue physiquement à Luxembourg, et peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Titre IV - Assemblée générale des associés**

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

#### **Titre V - Exercice social - comptes sociaux - profits - audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier



exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Les dividendes déclarés peuvent être versés dans toute devise choisie par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et peuvent être payés aux lieux et heures déterminés par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peuvent faire une détermination finale du taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la monnaie de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pendant cinq ans et non réclamé par la suite par le détenteur de la part en question, doit revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes sont attribués et versés comme suit:

(i) Pour chaque année, à condition que des parts de la classe en question soient émises (et pour la première fois en 2009), les parts de la classe correspondante donnent à leurs porteurs un droit (proportionnel) au moment d'une déclaration de distribution par la Société à un droit de distribution cumulatif annuel.

Le droit de distribution cumulatif annuel est égal à un pourcentage de la valeur nominale des parts de la classe correspondante au moment de l'émission (appliqué au moment de la déclaration provisoire) pour l'année en question (le "Montant de Classe").

Le taux applicable est fixé comme approprié et en fonction des initiales de la classe concernée: 0,10% pour la classe A, 0,15% pour la classe B, 0,20% pour la classe C, 0,25% pour la classe D, 0,30% pour la classe E, 0,35% pour la classe F, 0,40% pour la classe G, 0,45% pour la classe H, 0,50% pour la classe I, 0,55% pour la classe J.

Les Montants de Classe non déclarés et non payés s'accumulent (mais pour éviter tout doute ne seront pas dus tant qu'une déclaration en bonne et due forme aura été faite).

(ii) Ensuite, le solde du montant total distribué est réparti dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire, en premier lieu les parts de classe J, puis en l'absence de parts de classe J, les parts de classe I et ainsi de suite jusqu'à ce seules des parts de classe A subsistent).

**Art. 20. Audit.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan, du compte de profits et pertes à tout moment pendant les heures de bureau.

Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## **Titre VI - Dissolution - liquidation**

**Art. 21. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 22. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

### *Souscription - paiement*

Les statuts ayant par conséquent été établis, les associés fondateurs déclarent souscrire à l'intégralité des 186,864 (cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-quatre) parts sociales et les avoirs payés entièrement à leur valeur nominale par le biais de contributions en nature, comme suit:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, précité, déclare souscrire à 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe A, 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe B, 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe C, 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe D, 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe E, 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe F, 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe G, 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe H, 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe I, 2.873 (deux mille huit cent soixante-treize) parts de classe J et les libérer intégralement pour un montant de EUR 28.730,- (vingt-huit mille sept cent trente Euro) par apport en nature consistant en une créance détenue par BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, précité, à l'encontre de Barkelley S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 21, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.758 ("Barkelley"), en vertu

d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté entre BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, précité, et Barkelay, par lequel BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, précité, a accordé un prêt sans intérêt pour un montant de EUR 28.730,- (vingt-huit mille sept cent trente Euro) à Barkelay.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1, précité, déclare souscrire à 1.401 (mille quatre cent un) parts de classe A, 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts de classe B, 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts de classe C, 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts de classe D, 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts de classe E, 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts de classe F, 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts de classe G, 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts de classe H, 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts de classe I, 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts de classe J et les libérer intégralement pour un montant de EUR 13.974,- (treize mille neuf cent soixante-quatorze Euro) par apport en nature consistant en une créance détenue par BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1, précité, à l'encontre de Barkelay, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté entre BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1, précité, et Barkelay, par lequel BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIII-1, précité, a accordé un prêt sans intérêt pour un montant de EUR 13.974,- (treize mille neuf cent soixante-quatorze Euro) à Barkelay.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, précité, déclare souscrire à 6.110 (six mille cent dix) parts de classe A, 6.106 (six mille cent six) parts de classe B, 6.106 (six mille cent six) parts de classe C, 6.106 (six mille cent six) parts de classe D, 6.106 (six mille cent six) parts de classe E, 6.106 (six mille cent six) parts de classe F, 6.106 (six mille cent six) parts de classe G, 6.106 (six mille cent six) parts de classe H, 6.106 (six mille cent six) parts de classe I, 6.106 (six mille cent six) parts de classe J et les libérer intégralement pour un montant de EUR 61.064,- (soixante et un mille soixante-quatre Euro) par apport en nature consistant en une créance détenue par BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, précité, à l'encontre de Barkelay, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté entre BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, précité, et Barkelay, par lequel BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVIV-1, précité, a accordé un prêt sans intérêt pour un montant de EUR 61.064,- (soixante et un mille soixante-quatre Euro) à Barkelay.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, précité, déclare souscrire à 5.190 (cinq mille cent quatre-vingt-dix) parts de classe A, 5.192 (cinq mille cent quatre-vingt-douze) parts de classe B, 5.192 (cinq mille cent quatre-vingt-douze) parts de classe C, 5.192 (cinq mille cent quatre-vingt-douze) parts de classe D, 5.192 (cinq mille cent quatre-vingt-douze) parts de classe E, 5.192 (cinq mille cent quatre-vingt-douze) parts de classe F, 5.192 (cinq mille cent quatre-vingt-douze) parts de classe G, 5.192 (cinq mille cent quatre-vingt-douze) parts de classe H, 5.192 (cinq mille cent quatre-vingt-douze) parts de classe I, 5.192 (cinq mille cent quatre-vingt-douze) parts de classe J et les libérer intégralement pour un montant de EUR 51.918,- (cinquante et un mille neuf cent dix-huit Euro) par apport en nature consistant en une créance détenue par BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, précité, à l'encontre de Barkelay, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté entre BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, précité, et Barkelay, par lequel BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, précité, a accordé un prêt sans intérêt pour un montant de EUR 51.918,- (cinquante et un mille neuf cent dix-huit Euro) à Barkelay.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, précité, déclare souscrire à 1.316 (mille trois cent seize) parts de classe A, 1.312 (mille trois cent douze) parts de classe B, 1.312 (mille trois cent douze) parts de classe C, 1.312 (mille trois cent douze) parts de classe D, 1.312 (mille trois cent douze) parts de classe E, 1.312 (mille trois cent douze) parts de classe F, 1.312 (mille trois cent douze) parts de classe G, 1.312 (mille trois cent douze) parts de classe H, 1.312 (mille trois cent douze) parts de classe I, 1.312 (mille trois cent douze) parts de classe J et les libérer intégralement pour un montant de EUR 13.124,- (treize mille cent vingt-quatre Euro) par apport en nature consistant en une créance détenue par BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, précité, à l'encontre de Barkelay, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté entre BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, précité, et Barkelay, par lequel BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, précité, a accordé un prêt sans intérêt pour un montant de EUR 13.124,- (treize mille cent vingt-quatre Euro) à Barkelay.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

6) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, précité, déclare souscrire à 1.809 (mille huit cent neuf) parts de classe A, 1.805 (mille huit cent cinq) parts de classe B, 1.805 (mille huit cent cinq) parts de classe C, 1.805 (mille huit cent cinq) parts de classe D, 1.805 (mille huit cent cinq) parts de classe E, 1.805 (mille huit cent cinq) parts de classe F, 1.805 (mille huit cent cinq) parts de classe G, 1.805 (mille huit cent cinq) parts de classe H, 1.805 (mille huit cent cinq) parts de classe I, 1.805 (mille huit cent cinq) parts de classe J et les libérer intégralement pour un montant de EUR 18.054,- (dix-huit mille cinquante-quatre Euro) par apport en nature consistant en une créance détenue par BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, précité, à l'encontre de Barkelay, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté entre BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, précité, et Barkelay, par lequel BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, précité, a accordé un prêt sans intérêt pour un montant de EUR 18.054,- (dix-huit mille cinquante-quatre Euro) à Barkelay.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

126457

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) La société est administrée par un gérant unique:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Graff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 13 octobre 2008. LAC/2008/41488. — Reçu neuf cent trente-quatre euros trente-deux cents Eur 0,5% = 934,32.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008133174/5770/730.

(080155850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Italimpex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 42, Réimecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 52.360.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 août 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luca MACCAFERRI, entrepreneur, demeurant à I-00316 Rome, Via Alfredo Fusco 104, Président et administrateur-délégué

- Monsieur Eude Antonio MACCAFERRI, entrepreneur, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84

- Monsieur Matteo MACCAFERRI, entrepreneur, demeurant à I-00196 Rome, Via Flaminia 429

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Madame Giovanna DE MICHELE IN MACCAFERRI, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132566/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**CSC Computer Sciences S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.979.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2009:

- Monsieur Marc HEEREN, directeur général adjoint, demeurant 6, Sint-Michielsstraat, B-3020 Herent, administrateur-délégué

- Monsieur Philippe JAEKEN, directeur général adjoint, demeurant 113, avenue Vandromme, B-1160 Auderghem

- Monsieur Guy Martin HAINS, administrateur de sociétés, demeurant The Hall, Dippenhall, GB-GU105EB Farnham, Surrey

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008132567/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**C.D.V. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.041.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008132868/1089/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03311. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Art Security (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.016.

—  
EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 15/10/2008 entre la société PERSOONS Sprl, sise 169, rue de la Légère Eau, B-1420 Braine d'Alleud immatriculation belge N°80902, la société ARJ FINANCE S.A. sise 19, avenue Alphonse XII, B-1180 Bruxelles immatriculation belge N°0463.479.361, la société Lyceum Trading Overseas Ltd sise 17, Gregoriou Xenopoulou Street, CY-3106 Limassol Cyprus N° 60924, Monsieur Alexis RINCK né le 21/06/1957 à Bucarest demeurant au 43, rue de Bettembourg, L-Crauthem et Monsieur Hans ALBERS né le 26/08/1944 à Waldshui (Allemagne) demeurant 29, Creux de Genthod, CH-1294 Genève, la société AMIRALIS S.A. RCS Luxembourg B 64.856 sise au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Depuis le 15/10/2008, les associés de la société ART SECURITY (Luxembourg) Sàrl sont composés comme suit:

- Monsieur Hans ALBERS, née le 26/08/1944 à D-Waldshui, demeurant à 29, Creux de Genthod, CH-1294 Genève, .....	97 parts sociales
- AMIRALIS S.A., RCS Luxembourg B64.856, siégeant 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	3 parts sociales
TOTAL .....	100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- € chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008132569/734/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05198. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**International Business Services & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.973.

—  
*Extrait de l'A.G. Extraordinaire du 8 septembre 2008*

au siège de la société, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

L'assemblée nomme un nouvel administrateur de la société, Monsieur Thomas SCHOENHERR né le 17/11/1957 à Marktredwitz (Allemagne) demeurant professionnellement au 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin après une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale de 2011.

Aux fins de publication

Signature

Référence de publication: 2008132568/734/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04857. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Bluegreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.425.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008132806/239/12.

(080154671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.152.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2008  
à 10.30 heures à Ettelbruck*

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 5 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Stefaan VAN WEYENBERGH qui portera le titre d'administrateur délégué et qui pourra engager valablement la société par sa seule signature.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2013.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Ettelbruck, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2008132649/832/22.  
Enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2008, réf. DSO-CV00134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Arthur, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 36.517.

Concerne: Démission de mes fonctions d'administrateur

Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme ARTHUR, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1991 établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 36.517

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Nico HANSEN.

Référence de publication: 2008132570/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Arthur, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 36.517.

Concerne: Démission de mes fonctions d'administrateur

Par la présente, je soussigné Monsieur Alain BARTHOLME vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme ARTHUR, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1991 établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 36.517.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Alain BARTHOLME.

Référence de publication: 2008132571/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Arthur, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 36.517.

Concerne: Démission de mes fonctions d'administrateur

Par la présente, je soussignée Madame Sophie BATARDY, vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme ARTHUR, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1991 établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 36.517.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Sophie BATARDY.

Référence de publication: 2008132572/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---



**Den Baumeschter Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9190 Vichten, 29, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.136.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 15 septembre 2008*

*Gérants*

L'Associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

nomination de Monsieur Hubert Peter THOMAS né le 18 décembre 1954 à Heidenburg (Allemagne) demeurant à D-54429 Waldweiler 12, auf der Heide, aux fonctions de gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132573/1218/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04643. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Fevamotnico S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.246.

—  
EXTRAIT

Conformément à la convention de cession de parts sociales conclue en date du 10 octobre 2008, entre «the Minco Trust» (comme vendeur) et la société YELDHAM HOLDINGS LIMITED (comme acheteur), les 500 parts sociales de la société FEVAMOTINICO S.à r.l de EUR 25,- chacune, formant le capital de EUR 12.500,- sont réparties comme suit:

- YELDHAM HOLDINGS LIMITED, société de droit chypriote, ayant son siège social au 17, Gr. Xenopoulou Street, 3106 Limassol (Chypre): 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008132602/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05484. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires («l'Assemblée») tenue au siège social le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008 à 11 heures*

Résolution 5

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Hubert Vetillart, Responsable de l'animation commerciale et du suivi analytique, BNP Paribas Luxembourg S.A. en remplacement de Monsieur Maxime Vermesse.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Patrice Crochet et Hubert Vetillart et de Madame Véronique Georges pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.

Résolution 6

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.



L'Assemblée décide de nommer la société KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Réviseur d'Entreprises de la Société, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.

Pour copie conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008132597/1176/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Investment and Return (I&R) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.697.

—  
EXTRAIT

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 03 octobre 2008:*

Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes actuel, Alpha Expert S.A., pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008132599/777/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 180.354.060,00.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.526.

Le bilan et l'annexe au 23 novembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008132964/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04807. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**F.T.F. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.381.

—  
EXTRAIT

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 08 octobre 2008:*

- les actionnaires acceptent la démission de Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. de son poste d'administrateur, avec effet immédiat;

- les actionnaires décident de nommer Monsieur Ingor Meuleman, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, en tant que nouvel administrateur pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

- les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel, soit Kitz S.A. pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

- les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel, soit Monsieur Marc Schintgen pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

- les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Alpha Expert S.A. pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008132600/777/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Imohtech S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 110.812.

*Rapport pour publication*

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 06 octobre 2008 au siège social de la société IMOHTECH SA il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

*Résolution N° 1*

L'Assemblée nomme, né le 15 juillet 1979 à Fécamp (76 - France) et domicilié à Howald (L-2112) 36, Ceinture des Rosiers, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Gomez-Lopez Julien prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013 qui statuera sur les comptes de l'année 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Mandataire de l'Actionnaire 1 / Mandataire de l'Actionnaire 2

Référence de publication: 2008132601/9037/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**TNN Trust and Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 68.364.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 16 mars 2007*

L'assemblée a pris entre autres à l'unanimité la résolution suivante:

5. A l'unanimité, l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes "HRT REVISION SARL ( 51.238)" domiciliée 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> mars 2007 et en remplacement décide de nommer Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011, Madame Yvette Bernard, domiciliée professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pierre HOFFMANN

Administrateur

Référence de publication: 2008132603/7679/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 5 mars 2008*

L'Assemblée Générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire décide de ne pas reconduire le mandat de la société HRT Révision Sàrl et de nommer en remplacement la Fiduciaire HRT Sàrl, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2008.

2. Les mandats des Administrateurs arrivés à échéance sont renouvelés pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

*Pour FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services*

Piet FRUYTIER

Référence de publication: 2008132604/7679/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05984. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**IF Three Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.317.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et Mr François BROUXEL a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008119521/9356/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02880. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080138600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**FoodVest Equity Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

Il a été décidé par l'actionnaire unique en date du 6 octobre de transférer le siège social de la société de l'ancienne adresse, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-1855 Luxembourg à la nouvelle adresse suivante:

9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Et ceci avec effet au 23 septembre 2008.

Luxembourg, 8 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Johan Dejans

*Représentant permanent*

Référence de publication: 2008132477/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04953. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Dockland Development S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 131.573.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le seul actionnaire de la société en date du 16 juillet 2008 que:

- Mr. Gints BUKOVSKIS, ayant son adresse professionnelle à 106-96, Kurzemes prosp., Riga LV-1069, Lettonie a été révoqué de sa fonction d'administrateur avec effet au 10 juillet 2008;  
a été nommé administrateur en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- Mr. Edgars LEIMANIS, né le 03.05.1976 à Ogre, ayant son adresse professionnelle à 3-1A, Zalâ iela, Riga LV-1010, Lettonie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dockland Development S.A., SICAR*  
SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008132989/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Maglear Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 72.377.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 mai 2008 tenue extraordinairement le 19 septembre 2008 au siège social*

1. L'Assemblée générale accepte la démission de Mme Isabelle CLAUDE de son poste d'administrateur, ainsi que la démission du commissaire aux comptes ALTER AUDIT SARL.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement comme administrateur:
  - Mme Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, née le 27/10/1957 à Beloeil (Belgique) avec adresse professionnelle à L-2449, Luxembourg, 8, boulevard Royal.
3. L'Assemblée générale décide de nommer en remplacement et en qualité de commissaire aux comptes:
  - ALTER DOM-COM SARL, ayant son siège social à L-2533, Luxembourg, 69, rue de la Semois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B133127.

La fin du mandat du nouvel administrateur et du commissaire aux comptes interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année: 2014.

Luxembourg, le 19/09/2008.

*MAGLEAR LIMITED S.A.*

Claude GEIBEN / Filippo DOLLFUS DE VOLCKERSBERG

Référence de publication: 2008132635/8697/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**ONEX Carestream Health Holdings II Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.411.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 128.096.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008133042/242/13.

(080155132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.986.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of September.

Before, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce of Companies, under number B 139.777,

here represented by Ms Danielle Kolbach, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Lausanne, on September 4, 2008,

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of 2 (two) united states dollars each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(a) increase the current share capital in one or several times up to USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars), by the issue of 50,000 (fifty thousand) new shares, having the same rights as the existing shares;

(b) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(c) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation**

**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.



12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

*Subscription and payment*

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.a r.l., represented as stated above, subscribes to all the 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of USD 2 (two) united states dollars each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars).

The amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Joachim Walter Gottschalk, Chairman and CEO of Gottex Fund Manager, born in Germany on January 1, 1947, whose professional address is at 243, route de Blonay, 1814, La Tour-de-Peilz, Switzerland;
- Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant and CFO Gottex Fund Management, born in Switzerland on May 30, 1961, whose professional address is at 6 A, chemin des Vignerons, 1807, Blonay Switzerland; and
- Marleen Watté-Bollen, Lawyer, born in the Netherlands, on August 26, 1954, whose professional address is at 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. Ernst & Young Luxembourg a public limited liability company having its registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (RCS Luxembourg N° B 88.019) is appointed as external auditor of the Company for a period of 6 years.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.777,

représentée par Madame Danielle KOLBACH, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 septembre 2008, à Lausanne.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art.1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 2 (deux dollars des Etats-Unis) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(a) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de USD 100.000 (cent mille dollars des Etats-Unis), par l'émission de 50.000 (cinquante mille) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société le sollicitera ou sur convocation de tout gérant, quel qu'il soit, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

##### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 10.000 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 2 (deux dollars des Etats-Unis) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis),

Le montant de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.000,- EUR

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Joachim Walter Gottschalk, Chairman et CEO de Gottex Fund Manager, né en Allemagne le 1<sup>er</sup> janvier 1947, demeurant professionnellement au 243, route de Blonay, 1814, La Tour-de-Peilz, Suisse;
  - Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant et CFO Gottex Fund Management, né en Suisse le 30 mai 1961 demeurant professionnellement au 6 A, Chemin des Vignerons, 1807 Blonay, Suisse; et
  - Marleen Watté-Bollen, Avocat, née au Pays-Bas le 26 août 1954 demeurant professionnellement au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.



3. Ernst & Young Luxembourg, une société anonyme, ayant son siège social à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (RCS Luxembourg N° B 88.019) est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de 6 ans.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37928. — Reçu € 70,30 (soixante-dix Euros trente Cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008127122/206/508.

(080148277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Agihold Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.545.

*Extrait aux fins de publication du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2008*

L'assemblée note les changements d'adresse des administrateurs comme suit:

- Michaël Dandois, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Antoine Meynial, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008132527/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03183. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Consultis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.706.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121562/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02126. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080141228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE), Société Coopérative.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.566.

Le bilan et le compte de profits et pertes établis au 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFIE réunie à Luxembourg le 28 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Dimitri ARGYROPOULUS

Président

Référence de publication: 2008127374/2814/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00800. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.167.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

GSLP I Onshore S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B138.795, here represented by Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B141.167, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 30, 2008, published in the Memorial C, number 2261 of September 16, 2008.

The appearing party, represented as afore said, requested the notary to draw up the following:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to remove from article 12 of the company's bylaws the second, third and fourth paragraphs so as to remove any direct references to an investment management agreement.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 12 of the company's bylaws so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney."

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSLP I Onshore S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.795, ici représenté par Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro d'immatriculation B141.167, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2261 du 16 septembre 2008.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a demandé au notaire d'établir ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer dans l'article 12 des statuts de la société, les paragraphes deux, trois et quatre de façon à supprimer toute référence directe à une «convention de gestion de placement».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'amender l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants, qui seront appelés "Managing Director(s)." »

Le Conseil de Gérance peut aussi déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associée ou non, qui représentera/représenteront individuellement ou conjointement la société pour des transactions spécifiques telles que déterminées par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, désigné conformément aux dispositions du paragraphe précédent, peut donner mandat, par sa seule signature, afin de déléguer un pouvoir spécial à un agent ad hoc de la société pour représenter individuellement la société à des fins spécifiques telles que définies dans le mandat."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 38415. - Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008131926/212/80.

(080154336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Apolon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.234.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 5 septembre 2008*

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

\* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes;

de ses fonctions d'administrateur de catégorie B.

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

\* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes;

en qualité d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

\* M. Renaud Labye, né le 11 Septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes en tant qu'administrateur de catégorie B;

\* Melle Bouchra Akhertous née le 8 Octobre 1974, à Mont-Saint-Martin, (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes en tant qu'administrateur de catégorie B;

\* M. John Jones, né le 27 septembre 1950 à Newport (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 1, Courtney Lodge, Hove VN3 2WF, Royaume-Uni en tant qu'administrateur de catégorie A;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2008.

- L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Parfinindus S.à r.l., et d'élire:

\* Société de Gestion International S.à r.l., ayant son siège social 81, rue J-B Gillardin, L-4735 Pétange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77 606.

aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Apolon S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008132631/6654/40.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02762. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

### **Miura International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 124.750,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.091.

Les comptes annuels pour la période du 30 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127392/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08310. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080147946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

### **Wieland Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.518.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008*

1. M. Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 1.10.2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour WIELAND INVEST S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127663/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01298. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Locapress S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.987.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg au siège social le mardi 13 mai 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 13 mai 2008 que:

1 - L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs de Madame Sandra SWINNEN et de Madame Elsa A.C. STULTJENS

2 - L'Assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de sa fonction de commissaire de la société W. M. A. S.à r.l.

3 - L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs révoqués, aux fonctions d'administrateurs, les personnes suivantes:

Monsieur Eugène VERBRAAK, Indépendant - Administrateur Délégué, demeurant à B-8800 ROESELARE, Brugssesteenweg, 37, Bus 5.

Madame Denise BRONCKART, Retraitée, demeurant à B-4357 DONCEEL, 26, rue du Ruisseau.

Les nouveaux administrateurs terminent les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

4 - L'assemblée a décidé de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire, à la fonction de commissaire, la société suivante:

Commissaire aux Comptes S.A, ayant son siège social à L-4276 Esch sur Alzette, 14, rue Louis Pasteur, RCS Luxembourg B 131.410

Le nouveau commissaire termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Luxembourg le 28 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour inscription

Réquisition

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008132634/320/35.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05106. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 55.855.

Die Gesellschaft wurde gemäß Urkunde des Notars Edmond Schoeder am 09. August 1996 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 06. September 1996, in der Ausgabe Nr. 439 veröffentlicht. Die Satzung wurde durch Beschluss einer ausserordentlichen Hauptversammlung am 05. September 2008 geändert. Diese Änderung wurde durch Notar Henri Hellinckx beurkundet; eine Veröffentlichung steht noch aus.

Der Jahresbericht zum 30. Juni 2008 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Vermerk und zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rainer Lemm.

Référence de publication: 2008131388/9467/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05152. - Reçu 105,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Terra Nova Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 94.396.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société,  
extraordinairement en date du 25 septembre 2008 à 17.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs et du commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

Monsieur François BOCCI, né à Villerupt (F) le 08.07.1950, demeurant à F - 57070 Metz, 60, rue des Carrières

Monsieur Alain PUCAR, né à Boulogny (F) le 04.05.1953, demeurant à F - 57050 Metz, 58, rue des Frières

Monsieur Michel SANITAS, né à Romilly/Seine (F) le 06.11.1956, demeurant à F - 57890 Porcellette, 80, rue de St. Avold

Au poste de commissaire aux comptes:

Monsieur Michel COLLEONY, né à Metz (F) le 14.01.1949, demeurant à F - 57070 Metz, 2Bis, rue Laveran

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008131287/832/23.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2008, réf. DSO-CV00088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080153622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Egos S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.628.

—  
Le siège social de la société EGOS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.628, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 30 septembre 2008 par le domiciliaire UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008132495/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Domain Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.873.

Le bilan au 31/12/1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008131744/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03590. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.